Twitter poursuivi par l'UEJF qui réclame 38,5 millions d'euros

21/03/2013 à 10h24

L'UEJF a annoncé mercredi avoir attaqué Twitter au pénal, au motif que le réseau social n'a pas procédé à l'identification des auteurs de messages litigieux sur la plateforme. L'association étudiante réclame 38,5 millions d'euros au site communautaire.

Twitter et l'Union étudiante des juifs de France se retrouveront une fois de plus devant les tribunaux. Deux mois après la décision du tribunal de grande instance de Paris, l'association a décidé d'attaquer le réseau social au pénal. L'UEJF considère en effet que le site communautaire et son directeur, Dick Costolo, n'ont absolument pas tenu compte du verdict rendu le 24 janvier dernier par la justice française.

À l'époque, les magistrats avaient ordonné que Twitter participe à l'identification des auteurs de messages racistes et antisémites, dès que ces derniers sont signalés par l'UEJF et les associations concernées. Il était alors question d'une soixantaine de comptes. Le tribunal de grande instance de Paris avait alors laissé un délai de deux semaines au réseau social pour s'exécuter.

Mais "Twitter joue la carte de l'indifférence", considère le président de l'UEJF. "En protégeant l'anonymat des auteurs de ces tweets, ils se rendent complices et offrent un boulevard aux racistes et aux antisémites", poursuit-il. La citation à comparaitre, déposée mercredi, réclame 38,5 millions d'euros à Twitter qui, selon l'UEJF, sera ensuite intégralement reversée au Mémorial de la Shoah.

Numerama